



Votre avis d'expert surr l'installation d'un transformateur 100kV

Par **dorc**, le **18/10/2018 à 19:15**

Bonjour,rnrnDans le cadre d'un renforcement réseau une société d'installation me demande d'accepter un transfo 100 kVA sur le bord de ma parcelle. Il remplacera un ancien bien plus loin par un nouveau et plus puissant chez moi en me disant qu'ils n'ont pas le choix (et moi non plus...) et que l'endroit retenu est le meilleur.rnrnPuis je refuser cette installation ?rnrnMerci.

Par **morobar**, le **19/10/2018 à 08:55**

Bonjour,rnVous avez le droit de refuser cette installation, pour le moment ce n'est qu'une démarche amiable.

Par **amajuris**, le **19/10/2018 à 09:43**

bonjour,rnquand vous écrivez sur le bord de votre parcelle, est-ce que cela signifie que le transfo sera sur votre terrain ou à l'extérieur en limite de propriété.rnvous pouvez refuser l'installation sur votre terrain, ce qui nécessite l'établissement d'une convention d'occupation d'un terrain privé par un ouvrage public.rnl'endroit est sans doute le meilleur, mais en cas de refus de votre part, le distributeur trouvera bien un autre emplacement.rnsalutations

Par **dorc**, le **19/10/2018 à 12:15**

Merci beaucoup pour votre réponse, me voilà rassuré car l'ancien transformateur sur poteau se trouve à plus de 800 m et cela nécessite des tranchées et passage du câble HT et coupure d'une départementale...et là je ne comprends pas leur logique car ils pourraient installer le nouveau transformateur au pieds du poteau sur lequel se trouve l'ancien cela coûterait moins cher, de plus nous nous trouvons en campagne, il n'y a pratiquement pas d'habitation et tous les terrains aux alentours sont agricoles....je ne comprends pas cette demande d'installer le transformateur près de chez moi...mais je ne suis pas expert, il y a des raisons peut être techniques ou autres...rnEncore merci pour votre réponse et bonne continuationrnOlivier

Par **morobar**, le **19/10/2018 à 13:52**

Attention:rnPrès de chez vous, c'est différent de chez vous.rnLe détail est la propriété du terrain assiette de la mise en place.

Par **dorc**, le **19/10/2018 à 16:04**

Oui l'installation se ferait bien chez moi sur ma parcelle....rnMerci

Par **amajuris**, le **19/10/2018 à 16:13**

donc vous avez le droit de refuser, si vous acceptez, il faudra établir une convention d'occupation d'un terrain privé par un ouvrage public.rnvous pouvez leur proposer de leur vendre le terrain nécessaire à l'installation de cet ouvrage.rnpour votre information, un transformateur génère en permanence un léger ronflement, si ce transfo est proche de votre habitation, cela peut être gênant, en particulier la nuit.rnsalutations

Par **dorc**, le **19/10/2018 à 16:58**

Merci beaucoupprnBonne continuationrnCordialement